



Mon contrat de travail - mon statut : t.h.

Par **nadia**, le **14/07/2010** à **13:26**

Bonjour,

J'ai signé 1 CDD pr 1 an (du 28/06/2010 au 01/07/2011) avec écrit noir sur blanc que si satisfaction au bout des 12 mois il y aura un CDI. J'ai 1 statut A.Maîtrise et une période d'essai de 2 mois.

Après 2 semaines de travail mon employeur me demande de ramener mon contrat pour le modifier et changer la durée : c'est à dire un contrat CDD de 18 mois renouvelable 1 fois. Il ne mentionnera plus le CDI.

En a t-il le droit ?

(j'ai un statut de T.H. et je sais qu'il va percevoir plusieurs milliers d'euros pour mon embauche même si c'est un CDD).

Je regrette d'avoir mal négocié mon salaire (2000 euros brut) soit environ 1550 euros net.

Puis-je là aussi rediscuter mon salaire.

Merci infiniment pour votre réponse et vos conseils.

Sincères salutations.

Nadia,